

DEPARTEMENT DU
LOIRET
ARROND. DE
MONTARGIS
CANTON ET COMMUNE
DE
CHALETTE SUR LOING

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 5 avril 2024

DATE DE PUBLICATION : 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril 2024, à 18h00, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis en séance publique dans la salle ordinaire des séances, sur convocation adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. DEMAUMONT – Mme HEUGUES – M. RAMBAUD – Mme PHESOR - M. ÖZTÜRK – Mme PASCAUD – M. MALGHI - Mme BRANDON – M. KHALID - Mme RASAMOELY - M. BARAY – Mme MANAI-AHMADI - Mme SOW – Mme CAYOUX - M. JOLIVET – Mme HENRY- M. OREN – Mme PATUREAU - M. RENOUF – M. TOUANE – Mme LAMA – M. FAURE – M. GUEDJ - Mme DURAND - Mme LOISEAU – M. BALABAN - Mme PRIEUX

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :

- M. BA à M. KHALID
- Mme BAYRAM à Mme HEUGUES
- M. TAVARES à M. DEMAUMONT
- Mme TORRES à M. RAMBAUD
- M. CHRISTODOULOU à Mme LAMA
- Mme PERIERS à M. FAURE

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme PATUREAU

OBJET :

Budget principal 2024 : Affectation du resultat de l'exercice 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500688-20240417-DEL_2024_0405-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

CHALETTE SUR LOING Conseil Municipal du 12 avril 2024

OBJET :
Budget principal 2024 : Affectation du resultat de l'exercice 2023

Directeur du pôle : Imen TOUATI

Service : Financier

Affaire suivie par : Imen TOUATI

Monsieur le Maire :

Le compte administratif 2023 du budget principal fait apparaître un excédent de recettes en section de fonctionnement d'un montant de 4 190 088,83 euros.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 et aux articles L. 2311-5 et R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'affecter ce résultat.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 - BUDGET PRIMITIF 2024

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	2 585 360,57			1 077 702,01	2 585 360,57	1 077 702,01
Résultats affectés		1 380 027,06				1 380 27,06
Opération de l'exercice	5 011 310,99	5 799 293,27	19 282 553,48	22 394 940,30	24 293 864,47	28 194 233,57
TOTAUX	7 596 671,56	7 179 320,33	19 282 553,48	23 472 642,31	26 879 225,04	30 651 962,64
Résultats de clôture	417 351,23			4 190 088,83		3 772 737,60
Restes à réaliser	1 000 281,94	1 608 419,29			1 000 281,94	1 608 419,29
TOTAUX CUMULES	8 596 953,50	8 787 739,62	19 282 553,48	23 472 642,31	27 879 506,98	32 260 381,93
RESULTATS DEFINITIFS		190 786,12		4 190 088,83		4 380 874,95

Cette affectation fait l'objet d'une reprise anticipée lors du vote du budget primitif de l'exercice 2024.

Aussi, je vous propose :

1°) d'inscrire la somme de 4 190 088,83 euros, en recettes de la section de fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté),

2°) d'inscrire la somme de 2 000 000 euros en dépenses de la section de fonctionnement au compte 023 (virement à la section d'investissement),

3°) d'inscrire la somme de 2 000 000 euros en recettes de la section d'investissement au compte 021 (virement de la section de fonctionnement).

4°) d'inscrire la somme de 417 351,23 euros au chapitre 001 (déficit reporté) en dépenses d'investissement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500688-20240417-DEL_2024_0405-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'instruction M57 et les articles L.2311-5 et R.2311-12 du C.G.C.T.,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'affectation des sommes suivantes :

1°) d'inscrire la somme de 4 190 088,83 euros, en recettes de la section de fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté),

2°) d'inscrire la somme de 2 000 000 euros en dépenses de la section de fonctionnement au compte 023 (virement à la section d'investissement),

3°) d'inscrire la somme de 2 000 000 euros en recettes de la section d'investissement au compte 021 (virement de la section de fonctionnement).

4°) d'inscrire la somme de 417 351,23 euros au chapitre 001 (déficit reporté) en dépenses d'investissement

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	33	
Votes pour	31	
Votes contre	0	
Abstentions	2	- M. Jolivet - M. Balaban

Le Maire, soussigné,

** certifie que la convocation du CONSEIL MUNICIPAL et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du CGCT,*

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter du*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.*

Pour extrait certifié, conforme,



Le Maire,

Franck DEMAUMONT.